

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIERES

CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2013

L'an deux mil treize, le vingt six février à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, M. Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, M. Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT (mandataire Mme Claudine MEYZAT), M. Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, M. Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Mme Joëlle CONTIE), M. Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, M. Keith HALSON, MM. André DESCHAMPS (mandataire J.François MARTINEAU), Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET, Mme Marianne ROUSSEAU (mandataire J.Pierre ROUSSARIE), M. Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU, MM. Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES (mandataire Bernard BARBARY), M. Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE (mandataire Michel DASSEUX).

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurélie BLANCHET

La séance est ouverte à 18 H 30 par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Il propose de passer à l'examen de l'ordre du jour :

Point 1. SCRUTINS ELECTORAUX : NOUVELLE REPARTITION DES BUREAUX DE VOTE 5 - 6 et 7

Rapporteur : M. le Maire

Certains habitants de l'avenue Winston Churchill, de « Toirac » et « Les Quicoux » nous demandent de revoir le découpage effectué en 2011. Le bureau de vote se trouvant trop éloigné de leur domicile.

La Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES compte sept bureaux de vote pourvus du nombre d'électeurs suivants, au 09/01/2013 :

- Bureau 1 - Ecole Eugène Le Roy : 763 électeurs
- Bureau 2 - Ecole Eugène Le Roy : 933 électeurs
- Bureau 3 - Ecole Eugène Le Roy : 932 électeurs
- Bureau 4 - Ecole Eugène Le Roy : 953 électeurs
- Bureau 5 - Ecole Eugène Le Roy : 939 électeurs
- Bureau 6 - Ecole Louis Pergaud : 982 électeurs
- Bureau 7 - Ecole Louis Pergaud : 869 électeurs

Soit un total de 6371 électeurs.

- Tous les électeurs de l'avenue Pierre Mendès France qui sont inscrits sur la liste électorale avec pour adresse : « Toirac » et qui votent actuellement au bureau de vote n° 5 à l'école Eugène Le Roy, devront **à compter du 1^{er} mars 2014** voter dans le bureau de vote n° 6 à l'école Louis Pergaud, soit 17 électeurs.
- Tous les électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale avec pour adresse : « Les Quicoux » et qui votent actuellement au bureau de vote n° 5 à l'école Eugène Le Roy, devront **à compter du 1^{er} mars 2014** voter dans le bureau de vote n° 6 à l'école Louis Pergaud, soit 27 électeurs.
- Les électeurs de l'avenue Winston Churchill du n° 242 au n° 366 (côté pair et impair) et les n° 207 - 209 - 211 - 213 - 215 - 217 et 219 qui votent actuellement au bureau de vote n° 5 à l'école Eugène Le Roy, devront **à compter du 1^{er} mars 2014** voter dans le bureau de vote n° 7 à l'école Louis Pergaud, soit 154 électeurs.

soit au total : 198 électeurs concernés.

Il précise que cette décision a été adoptée par l'ensemble de la commission de révision des listes électorales le 29 Octobre 2012 et propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle répartition, sachant que ces changements entreraient en application au 1^{er} mars 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 2. FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ISLE MANOIRE : AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ARRETE PREFECTORAL DE PROJET DE PERIMETRE DU FUTUR E.P.C.I.

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2011, qui prévoit dans sa proposition n°12 le rapprochement des Communauté de Communes Isle Manoire Communauté d'Agglomération Périgourdine, étendue aux communes d'Agonac, Cornille, Sarliac, Annesse-et-Beaulieu et Mensignac,

Considérant :

- Que l'intégralité de cette modification de périmètre prévue au schéma doit être réalisée au 1^{er} janvier 2014,

- Que d'ores et déjà deux extensions ont été réalisées,

- Que par courrier du 6 décembre 2012, M. le Préfet de la Dordogne a saisi la commune pour avis conforme sur le projet de périmètre du futur EPCI issu de la fusion de la CAP et de la CC Isle Manoire,

- Que ce projet de périmètre apparaît pertinent puisqu'il comprend l'ensemble des communes de la première et seconde couronne de l'agglomération de Périgueux ainsi que les communes volontaires plus éloignées mais dont le centre d'attraction reste l'agglomération. Ce périmètre apparaît donc pertinent et permettra la réalisation de projets et d'assurer des services sur un territoire cohérent. Il assurera également une bonne harmonisation entre les zones urbaines et leur environnement rural ainsi qu'une solidarité entre les territoires autour de Périgueux,

- Que par ailleurs la CCIM s'étant engagée à passer en fiscalité professionnelle unique et à modifier ses compétences de manière à ce qu'elles soient communes à celles actuellement exercées par la CAP au cours de l'année 2013, il n'y a pas d'obstacle à la fusion,

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur l'arrêté portant projet de périmètre pour une communauté d'agglomération constituée par fusion de la Communauté d'Agglomération Périgourdine et la Communauté de Communes Isle Manoire.

Patrick CAPOT prend la parole :

« Ce débat est resté loin de nos administrés citoyens, on peut le regretter ; avec la réforme, des règles ont changé, notamment en matière de fiscalité pour les E.P.C.I. Le mode de désignation qui est appelé à être modifié pour les élections Municipales de 2014 conduira à l'élection directe des conseillers communautaires, donc les débats sur l'intercommunalité reviendront dans la campagne politique.

Jean Pierre ROUSSARIE lui répond :

« Ça reviendra forcément dans le débat car pour les élections municipales de 2014, effectivement ceux qui seront présumés à être conseillers communautaires seront « fléchés », indiqués au préalable, ce qui est une nouveauté par rapport aux élections antérieures. Il est vrai que 33 communes (presque 100 000 habitants) c'est une force indéniable et c'est bien qu'on ait pu aboutir. Le dialogue a été long à s'amorcer mais il s'est bien amorcé et il a été productif puisqu'il a abouti le 19 décembre 2011. Maintenant il reste un travail à faire dans les mois à venir autour du SCOT, autour du projet communautaire. Je pense qu'on ne peut que se réjouir de cet ensemble de 33 communes qui constituent maintenant la Communauté de l'Agglomération Périgourdine. »

Patrick CAPOT ajoute : « J'évoque juste un point : Il semble qu'avec le regroupement des 2 communautés, nous n'atteindrons pas les 100 000 habitants, seuil pour lequel le ratio du

Versement Transport augmenterait et permettrait d'avoir des ressources supplémentaires. son évolution aurait permis des ressources en augmentation des entreprises pour leur contribution aux financements pour l'évolution du réseau PERIBUS. »

Jean-Pierre ROUSSARIE :

« Oui, à moins qu'il y ait des évolutions au niveau de certaines communes ou de certaines entités, je pense notamment à la vallée de l'Isle à l'Ouest de l'agglomération »

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à cette fusion.

Point 3. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE (CAP)

Rapporteur : M. le Maire

La Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP) a connu des évolutions de compétences et de périmètre au 1^{er} janvier 2012.

En effet, d'une part les communes d'Agonac, Cornille et Sarliac sur l'Isle ont adhéré à la CAP ; d'autre part, la CAP est devenu compétente pour la gestion des crèches (7 crèches transférées) et des Relais d'Assistantes Maternelles (2 RAM transférés).

Le régime de la fiscalité professionnelle unique implique qu'à chaque adhésion d'une commune et qu'à chaque transfert de charges, soit déterminées ou modifiées les attributions de compensations versées aux communes par la CAP.

Il convient de rappeler que la CAP qui perçoit la fiscalité professionnelle sur son territoire reverse aux communes le montant de cette fiscalité (à la date d'adhésion de la commune) moins les charges nettes transférées, c'est l'attribution de compensation.

Dans ce cadre et conformément à la procédure, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été réunie afin de fixer le montant des charges et ressources transférées à la CAP.

Elle a également analysé les impacts de ces transferts sur les attributions de compensations des communes.

Elle a établi le rapport de synthèse ci-après :

*** Le transfert de la compétence « crèche » :**

Le rapport explique les méthodes et résultats des calculs de transferts de charges ainsi que les conditions de répartition entre les communes, chacune ayant acceptée de participer financièrement.

En synthèse, les coûts nets pris en référence sont ceux issus des comptes administratifs 2011 des communes avec quelques corrections, hors investissement.

Chaque commune ayant des enfants dans les crèches est appelée à participer à hauteur de 40 % des coûts nets en fonction des fréquentations moyennes sur les années 2007 à 2009. Cette participation sera aussi demandée aux communes hors CAP.

La CAP a aussi mis une participation directe de 120 000 € pour minorer la charge des communes.

Une participation financière dégressive de la CAF obtenu par la CAP pour la prise en compte de l'établissement de Coulounieix-Chamiers qui était sa propriété, oblige à ce que le dispositif proposé soit lissé jusqu'en 2017.

Enfin, il est tenu compte en 2012 de la situation particulière de la ville de Coulounieix-Chamiers, qui est aussi sollicité par la CAF pour régler sa participation 2011. Ainsi, un lissage de la baisse de l'attribution de compensation 2012 est effectué et récupéré sur 4 ans.

Compte tenu de ces principes, les charges transférées et l'impact sur la baisse des attributions de compensation est la suivante :

En €uros	Coût net 2011 RAM + Crèches	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Diff. 2017-2011
Antonne		321	686	941	1 131	1 277	1 394	1 394
Champcevinel	3 206	4 924	6 886	8 254	9 273	10 062	10 691	7 485
Chancelade	4 765	7 633	10 931	13 255	15 006	16 379	17 491	12 726
Chapelle G.		910	1 950	2 676	3 217	3 637	3 972	3 972
Château L.	8 160	9 624	11 409	12 669	13 621	14 369	14 976	6 816
Coulounieix- Chamiers	315 880	72 762	378 397	387 954	399 944	413 537	368 239	52 359
Coursac	6 300	7 054	1 822	2 502	3 011	3 407	3 724	-2 576
Escoire		96	206	282	339	383	418	418
Marsac	53 687	53 328	53 537	53 703	53 842	53 963	54 072	385
Notre Dame		2 348	5 027	6 894	8 282	9 356	10 211	10 211
Périgueux	1 335 418	1 126 273	1 126 744	1 127 252	1 127 757	1 128 259	1 128 760	-206 659
Razac	1 081	2 344	3 793	4 810	5 574	6 171	6 652	5 571
Trélissac	331 697	293 993	294 024	294 063	294 102	294 140	294 178	-37 519
Total communes CAP	2 060 194	1 581 609	1 895 412	1 915 255	1 935 098	1 954 941	1 914 777	-145 418
hors CAP		118 558	118 489	118 646	118 803	118 961	119 118	
Part CAP		120 000						
CAF	100 000	100 000	80 000	60 000	40 000	20 000	0	
Total	2 160 194	1 920 167	2 213 901	2 213 901	2 213 901	2 213 901	2 153 894	

M. le Maire précise que ce transfert de compétences crèche a été un point positif. En effet, nous avions une structure C.A.F et cette dernière, dès 2008, nous avait annoncé sa volonté de se retirer. Son intégration dans le giron communal aurait été pour nous une charge très lourde. La C.A.P s'est montrée très ouverte au dialogue puisqu'en ce qui nous concerne elle a accepté de lisser notre attribution de compensation sur 5 ans de façon qu'on puisse solder à la C.A.F ce qu'on lui devait, soit 383 000 €. A l'heure qu'il est c'est soldé et à partir de cette année il nous faut lisser cette opération avec la C.A.P. Voilà l'illustration d'un acte de solidarité intercommunale. Je m'en suis félicité en conseil communautaire et je remercie encore le Président Claude BERIT-DEBAT.

*** L'adhésion des communes Agonac, Cornille et Sarliac sur l'Isle :**

Le rapport explique les méthodes et résultats des calculs des transferts.

Sur les recettes fiscales transférées, les chiffres les plus récents sont pris en compte, ce qui est plus favorable aux communes.

Sur les dépenses, seules les compétences ayant eu un coût net effectif pour les communes en 2011 sont prises en considération.

Il est à préciser également que pour les déchets ménagers, le coût net pourra être corrigé à la baisse uniquement, si les services où les coûts étaient modifiés.

Ainsi, les ressources et charges transférées permettent de définir les attributions de compensation comme suit :

En €uros	Agonac	Cornille	Sarliac
Fiscalité Transférée	190 217	60 065	94 601

Charges transférées

Déchets ménagers	23 594	8 543	13 028
Petite enfance	5 804	0	1 503
Rivière	5 374	0	0

Att. Compensation	155 445	51 522	80 070
--------------------------	----------------	---------------	---------------

Le Conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François MARTINEAU pour la présentation du point suivant.

Point 4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M.MARTINEAU fait la déclaration suivante :

M. le Maire, chers collègues

Dans les différentes délibérations que nous allons voir ce soir, nous allons aborder le débat sur les orientations budgétaires, avant j'aimerais apporter quelques précisions sur le contexte et rappeler quelques points.

Nous traversons comme tout le monde le sait une période de crise et de récession. Le Président de la République et son équipe ont à gérer une situation difficile dans un contexte international implacable et doivent faire face à un déficit très important de nos comptes publics. Ces contraintes vont demander des efforts de la part de tous. J'en profite pour revenir quelques secondes sur le budget de fonctionnement réalisé en 2012. Je tiens à saluer et à féliciter chaleureusement tous les services municipaux pour leur sens du service public et leurs efforts consentis. Je les remercie de leur compréhension et de l'esprit de solidarité qu'ils ont démontré tout au long de l'année en faveur des choix budgétaires de l'équipe municipale. Elus et employés municipaux nous pouvons être très fiers du respect de nos engagements.

Cette année encore, la construction du budget municipal s'annonce difficile. C'est le cas malheureusement pour toutes les collectivités en France. Les nombreuses prises de position des Maires exprimant leur mécontentement et leurs inquiétudes dans nombre de journaux en attestent. Néanmoins chers collègues, ce que nous avons réussi à accomplir l'année dernière dans un contexte très délicat, je suis persuadé que nous sommes capables de le réitérer cette année encore. Bien sûr cela demande des choix et des prises de décisions difficiles. J'espère que chaque collègue assis ici autour de la table, mesure le challenge que nous relevons au quotidien et que nous devons poursuivre. Croyez bien que ce n'est drôle pour personne. En effet, on peut difficilement se réjouir à l'idée de devoir poursuivre et accentuer les efforts indispensables de réduction des coûts de fonctionnement car il est absolument hors de question que cette maîtrise obligatoire de nos budgets se fasse au détriment de la qualité du service public rendu aux usagers. Je le répète et l'affirme, la qualité de nos services municipaux ne sera jamais une variable d'ajustements. Malgré tout, nous investissons, nous construisons, nous réalisons. Les nombreux projets menés à bien l'an dernier en attestent.

Ces derniers mois, nous avons terminé les travaux de la cuisine centrale, finalisé les travaux de la maison des associations au bourg, lancé le projet du lotissement les Jardins de Bellevue, poursuivi le travail sur le PLU, réalisé des travaux de voiries, intégré les personnels du centre de loisirs avec ce choix politique très important pour la commune de municipaliser les accueils de loisirs.

Dans les orientations qui vous sont proposées et dont nous avons parlé à l'occasion de différentes commissions, nous avons établi une liste de travaux ou de projets qui, comme vous pouvez le constater, ne sont ni somptuaires ni fastueux. Ce sont simplement des investissements indispensables à la collectivité, par exemple l'extension du cimetière, l'entretien des bâtiments communaux, notamment les toitures de l'école de musique et du presbytère etc....

Nous ne savons pas, à l'heure qu'il est, les financements qui nous seront accordés. Bien sûr il faudra sans doute faire des choix et définir des priorités, mais gouverner c'est choisir. Cette année nous faisons le choix responsable et mûrement réfléchi de soutenir fortement les entreprises et l'économie locale.

J'entends déjà poindre les remarques et les interrogations « mais si vous décidez alors d'investir massivement, cela signifie que vous allez alourdir la charge de la dette pour la commune ? » La réponse est oui. Vous avez raison. Nous faisons le choix en cette période de crise économique exceptionnelle de relancer et soutenir l'économie locale à travers une politique d'investissement forte. Bien entendu cela signifie avoir recours à l'emprunt. Mais je le répète en cette période de très grande rigueur budgétaire, il est de notre responsabilité, du moins c'est ce

que nous estimons, il est de notre responsabilité politique de soutenir dans la limite de nos moyens financiers, les entreprises, l'économie, les travailleurs.

C'est ce que nous avons fait en adoptant le montage de financement du tennis avec le biais d'un emprunt obtenu par l'association COCC Tennis, c'est un moyen d'assurer cette réalisation utile et cela s'est fait dans la transparence sans vouloir cacher quoi que ce soit. Effectivement cet investissement n'apparaîtra pas directement dans la dette communale mais on le retrouvera sous la forme d'une subvention. Il ne s'agit en rien de vouloir le soustraire à la dette globale mais simplement d'assurer cet investissement.

Comme nous le démontrons au quotidien dans l'exercice de nos responsabilités politiques, transparence et dialogue sont les piliers de notre action municipale.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire et je vous propose maintenant de passer à l'examen des diverses délibérations.

Patrick CAPOT :

Comment en effet faire abstraction du contexte quand le mot de récession, prononcé par Jean-François MARTINEAU, devient de notoriété publique.

La prévision même des 0,8% en 2013 est désormais inatteignable. Avec pour perspective, 0,1%, les collectivités locales sont en France et plus largement en Europe, face à des politiques d'austérité sans précédent après dix ans de Sarkozisme. La cure qui nous est imposée et ce que vous qualifiez poliment de « politique de gestion rigoureuse »- l'austérité -engendre du déficit public.

A cela s'ajoute des choix politiques arrêtés, positifs en eux-mêmes, comme la réforme des rythmes scolaires, avec le retour de la semaine en quatre jours et demi. Si le gouvernement a saisi l'ampleur du problème, créer 60 000 postes, former des enseignants c'est vital, c'est rompre avec les précédentes politiques mais l'évolution, liée au passage des rythmes scolaires, ne peut placer l'école sous dépendance de la volonté et des moyens des collectivités territoriales déjà contraintes par des politiques d'austérité.

L'austérité n'est ni la solution, ni l'efficacité pour sortir de la crise. La multiplication des plans n'a fait qu'enfoncer un peu plus les pays dans la crise. On remarquera que ces cures servent à financer les 20 milliards de cadeaux nouveaux aux entreprises dans le cadre des accords de compétitivité et de destruction des systèmes de protection sociale.

De plus en plus de Maires dénoncent les difficultés d'obtenir des prêts bancaires qui, conjuguées aux baisses de dotations, risquent de conduire à une réduction des investissements locaux porteurs d'emplois. Quel paradoxe avec l'annonce faite par François Hollande de faire de l'emploi la priorité !

Pour les collectivités, avec les baisses de dotations, il y a une répercussion immédiate sur nos investissements plus que jamais fortement contraints avec les conséquences à attendre sur l'emploi dans des secteurs déjà sinistrés et plus fragilisés comme le bâtiment, les travaux publics, les services, auxquels nous avons recours pour améliorer notre cadre de vie, les aménagements d'espaces de quartiers, de voirie, d'équipements collectifs...

On diffère les investissements à venir, la tentation est grande de couper dans des dépenses qui peuvent paraître secondaire comme la culture, le sport, ou d'avoir recours à une association pour obtenir une subvention d'investissement pour la redistribuer et financer en équipement le court de tennis couvert (dont le projet est plus attirant que le montage financier) qui fait de nous des élus qui s'autocensurent, anticipant de nouvelles baisses de moyens.

En redécoupant la carte des quartiers sensibles pour privilégier les métropoles, l'état nous prive des fonds CUCS sur notre territoire communal, pourquoi déshabiller Jean-Pierre pour habiller Jacques ?

En diminuant de 20% le subventionnement pour l'aide au financement des adultes relais, il nous impose son choix : soit remettre en cause l'action associative menée et toutes les énergies fédérées à concentrer les efforts pour faire reculer l'échec scolaire dans les familles en grande difficulté, soit une fois de plus, mettre la main au budget communal à la place de l'Etat.

Décidément non l'austérité n'est pas l'efficacité ! Que les banques arrêtent de spéculer, qu'elles fassent travailler l'économie réelle. Avec une BCE qui doit pouvoir prêter aux états pour les financements de grands projets structurants et l'état aux communes à des taux réduits via la banque d'investissements publics.

Que le gouvernement change de logique en cherchant de nouvelles recettes par le biais de l'impôt sur la fortune ou la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, au lieu de combattre uniquement le déficit et d'évoquer de nouvelles taxations visant les familles « moyennes » qui ont de moins en moins de moyens ! C'est avec la relance de la consommation par les salaires, que l'on fera tourner la machine économique.

J'ai pour finir en tête ce que nous disais l'Inspecteur d'académie, que nous recevions à votre invitation il y a quelques jours, évoquant le désarroi d'élus de nos communes selon lesquels « il fallait remettre de l'humain d'abord » dans cette société. C'est un appel implicite à l'Etat à donner aux communes les moyens d'ériger des politiques solidaires qui mettent des pans entiers de l'activité humaine à l'abri de la rentabilité exigée par les marchés.

Hamid EL MOUEFFAK :

M. le Maire, Chers Collègues,

Le contexte, chacun le connaît, les principaux indicateurs économiques viennent d'être donnés par Jean-François. La crise frappe encore et toujours durement les entreprises comme les ménages et les attentes de nos concitoyens sont de plus en plus fortes.

Dans le même temps, les collectivités et notre commune n'y échappent pas. Elles évoluent dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, marqué entre autre, par la diminution des dotations comme de certains ressources fiscales et par un accès au crédit de plus en plus difficile.

Si j'ai un souhait à formuler pour notre budget 2013, comme je l'ai exprimé à la commission des finances, c'est de maintenir notre niveau d'investissement pour poursuivre le développement de notre commune, tout en participant directement au soutien de l'activité économique et donc le maintien de l'emploi. Le fait est connu, les collectivités locales et notamment les villes, demeurent les principaux financeurs des investissements de notre pays (3/4 des investissements publics).

La loi de finances 2013 affiche une volonté de redresser les comptes publics, des comptes dégradés par les politiques conduites par les gouvernements précédents de droite. Les modalités d'association des collectivités à cet effort seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité à partir de 2014. Pour les collectivités, c'est la stabilisation des dotations en 2013 et une baisse en 2014 et 2015 mais, en contrepartie, le renforcement de la péréquation.

Néanmoins, des mesures fortes ont été prises par le gouvernement pour soutenir l'activité économique. Le pacte de croissance européen de 120 milliards d'euros a été un premier signe de volonté forte, portée par le gouvernement français de réorienter les politiques en faveur de création d'emploi. Je rappelle la mise en place des emplois d'avenir, la création de 1 000 postes d'enseignants à la rentrée 2012, puis 40 000 à la rentrée 2013, la mise en place d'un dispositif des contrats de génération, la Banque publique d'investissement, l'aide aux entreprises, le crédit de recherche, la politique de logement, la refondation de l'école vont contribuer à cet effort.

Dans ce contexte budgétaire contraint, notre commune doit mettre son budget 2013 au service :

- ✓ de l'assurance d'une même qualité de service aux colomniérois par le maintien du service public municipal, tout en maîtrisant la masse salariale pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

- ✓ de la prise en compte des besoins en matière de service public, notamment dans les domaines éducatifs, culturels, sportifs..... afin de répondre aux attentes de l'ensemble des habitants et notamment les plus en difficulté.

- ✓ de la poursuite de la politique de solidarité en soutenant fortement les actions du CCAS et des associations.

- ✓ du maintien d'un fort niveau d'autofinancement des investissements sans augmenter l'endettement, ce que j'appelle la gestion vertueuse comme elle est faite par l'Etat aujourd'hui.

En 2013 notre commune doit poursuivre résolument son action en faveur de la solidarité pour tous les colomniérois et avoir un budget de maîtrise et développement.

M. le Maire le remercie et déclare :

Tout le monde a évoqué et a en tête ce contexte budgétaire. C'est une crise économique, sociale, européenne et nationale très grave.

A Coulounieix-Chamiers, nous en sommes à un taux de 16 % de chômage.

Le taux de croissance est nul. Comme vous l'avez souligné Patrick et Hamid, il faut dire la difficulté d'accès au crédit pour les collectivités territoriales, la disparition de DEXIA, (la Sfil a été créée mais elle n'est pas opérationnelle), les banques commerciales sont plus que frileuses et certaines sont en difficulté.

L'Etat gèle ses dotations et s'apprête à les diminuer. Patrick disait 3 milliards, moi j'ai entendu jusqu'à 4,5 milliards. On s'inquiète, ce n'est pas fait pour nous rassurer. Certes il y a le fond de péréquation qui est une bonne nouvelle pour le moment puisqu'on va avoir les effets de cette

année sur une petite somme qui sera majorée l'année prochaine mais ce fond de péréquation existera-t-il toujours en 2015 ? Je m'interroge, nous n'en avons pas la certitude.

Malgré cela on vous propose :

- ✓ le maintien des services actuels aux administrés
- ✓ la maîtrise de la tarification des prestations municipales
- ✓ concentrer nos efforts d'investissements sur la voirie et les bâtiments communaux
- ✓ de ne pas majorer la fiscalité directe municipale
- ✓ la recherche de la maîtrise de l'encours de la dette.

Ainsi nous pourrions accompagner de manière pertinente la refondation de l'école. Vous l'avez dit l'un et l'autre, c'est un enjeu majeur pour nos enfants et pour notre pays. Si on veut que la France retrouve son rang dans le concert des nations ça passe par la refondation de l'école.

Mme CONTIE fera un point tout à l'heure. Notre commune avance et je m'en réjouis.

Il nous faut également poursuivre notre beau dossier de municipalisation du centre de loisirs Jean SIGALAS.

On vous propose aussi :

- ✓ de se doter d'équipement complémentaire pour assurer le meilleur épanouissement de nos résidents jeunes et moins jeunes et je pense notamment à la deuxième salle de tennis couvert, sans se priver des financements croisés.
- ✓ de remettre en état la toiture de l'église pour assurer le bon fonctionnement de l'école de musique.
- ✓ d'assurer enfin l'extension du cimetière Saint-Augûtre dans le respect dû aux défunts et à toutes les confessions.
- ✓ de poursuivre nos travaux d'éclairage public tout en poursuivant la recherche systématique d'économies.
- ✓ de continuer et d'étendre nos travaux de rénovation routière et de nos trottoirs :
 - avenue Gallinèni
 - avenue Edouard Michel
 - avenue de l'Industrie
 - route de Sarrazi – Bayot
 - quartier de Guillemotte

✓ des acquisitions de terrains au Camp Américain et à Pareau

✓ d'acquérir des véhicules et des engins propres et qui consomment moins

✓ de terminer les études enclenchées : le P.L.U qui est un outil indispensable notamment si on veut pouvoir poursuivre au Pont du Cerf les aménagements prévus d'Ecopôle sur les terrains de la Petite Borie et de terminer l'étude sur la chaufferie centrale.

Tout ceci demande encore des efforts rigoureux « de gestion au plus près » et passera par une maîtrise scrupuleuse des dépenses de fonctionnement et la rationalisation des moyens humains et financiers. Je remercie à mon tour les cadres et les élus qui font attention aux deniers communaux.

Tous les concours, tous les partenariats possibles entre collectivités seront établis.

A contexte difficile, situation difficile, nous montrerons une vigilance et une détermination de chaque instant pour continuer d'assurer la meilleure des utilisations des deniers publics.

Pour 2013, vous l'avez dit, nous sommes d'accord, priorité est donnée à la politique enfance / jeunesse, aux solidarités, à l'entretien et au développement du patrimoine communal.

Voilà chers collègues, ce sont les enjeux, le contexte est difficile, on se serre les coudes, on est solidaires, on pense à la formation de nos jeunes. Je ne sais pas comment répondront les banques que nous allons solliciter. Jean-François MARTINEAU l'a dit, on risque peut être refaire un peu de dette, on avait réussi à la stopper et même à la faire régresser très légèrement, mais en ces temps de crise ne peut-on pas essayer de donner de l'activité à nos entreprises locales et créer de l'emploi ?

Il précise qu'il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires, que le vote se fera au moment de l'examen du budget le 20 MARS prochain.

Texte de la délibération :

Contexte budgétaire

Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle qui permet aux élus municipaux de présenter la politique d'investissements et la stratégie financière de la collectivité. Il s'inscrit cette année 2013 dans un contexte national toujours marqué par une crise économique et sociale, accompagnée par une politique de gestion rigoureuse des finances publiques qui se donne pour objectif de trouver un meilleur équilibre des finances publiques et ramener le déficit public à 3% du PIB.

France : trajectoire pluriannuelle de finances publiques (% PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépense publique	56,0	56,3	56,3	55,6	54,9	54,2	53,6
Prélèvements obligatoires	43,9	44,9	46,3	46,5	46,7	46,6	46,3
Solde public	-5,2	-4,5	-3,0	-2,2	-1,3	-0,6	-0,3
Etat	-4,4	-3,7	-2,5	-2,0	-1,5	-1,2	-1,0
ODAC	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1
<i>Administrations publiques centrales</i>	-4,5	-3,9	-2,7	-2,1	-1,5	-1,2	-1,1
Administrations publiques locales	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,6	-0,5	-0,2	0,0	0,3	0,6	0,8
Dettes publiques	86,0	89,9	91,3	90,5	88,5	85,8	82,9
<i>Dettes hors soutien financier à la zone euro</i>	85,3	87,4	88,4	87,3	85,4	82,9	80,1
Croissance du PIB (volume, %)	1,7	0,3	0,8	2,0	2,0	2,0	2,0
<i>Croissance potentielle (volume, %)</i>	1,1	1,3	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6

Sources : PLF 2013, Natixis

Les mesures du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2013 concernant les collectivités locales, nombreuses cette année 2013, sont placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité.

Les collectivités locales prendront pleinement part à l'effort collectif par la stabilisation des concours versés par l'Etat pour la troisième année consécutive en 2013. Par ailleurs, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit, d'ores et déjà, que ce gel en valeur de cette enveloppe (50 milliards d'euros) soit suivi d'une diminution de 750 millions d'euros en 2014 et 2015.

Dans ce contexte, le PLF pour 2013 ajuste et renforce les mécanismes de péréquation tant vertical qu'horizontal pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées. A titre d'exemple, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) connaissent une progression de près de 9% chacune (+4,5% en 2012) financée par la minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe servant de variables d'ajustement (-13,6%) et l'écrêtement du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes fiscalement les mieux dotées. Les dispositifs de péréquation horizontale sont également remis sur le chantier pour les ajuster et les rendre plus efficaces. Les modalités de répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre un EPCI et ses communes membres sont à cet égard revues aussi bien pour les prélèvements que les reversements.

En 2013, l'environnement budgétaire et financier des collectivités reste fortement contraint. Pour autant, la Commune de COULOUNIEIX-CHAMBIERS souhaite préparer son budget 2013 sur les bases d'une gestion rigoureuse des fonds publics, d'une fiscalité maîtrisée et dans une perspective d'équité sociale.

▲ **Crise économique et sociale** européenne et nationale avec ses conséquences sociales au niveau local. Fin 2012, le taux de chômage sur la commune atteint 15,99 % de la population active (calcul basé sur 559 chômeurs comptabilisés en décembre 2012, pour une population active de 3496, source INSEE 2012).

▲ **Difficultés d'accès au crédit pour les collectivités territoriales.** La création de l'agence de financement local a été annoncée en janvier 2013, suite à la signature d'un contrat entre la Banque postale (qui détiendra 5% du capital de la nouvelle structure), la Caisse des dépôts (20%) et Dexia. L'Etat détiendra quant à lui 75% du capital de l'agence de financement local. C'est en réalité la Banque postale et la Caisse des dépôts qui vont continuer à proposer des prêts aux collectivités, l'agence de financement local n'ayant qu'un rôle de refinancier. L'objectif fixé par le ministère des Finances est de distribuer au moins 5 milliards d'euros de prêts aux collectivités et aux établissements de santé pour l'année 2013. Or, les collectivités territoriales utilisent chaque année près de 20 milliards d'euros d'emprunt pour financer leurs investissements. De nombreuses incertitudes continuent donc de peser sur le volume de financement disponible pour les investissements des collectivités territoriales en 2013.

▲ **Gel des dotations de l'Etat :** Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont gelés en valeur à partir du budget triennal 2011-2013. Seule exception : le FCTVA reste proportionnel à l'évolution des investissements financés par les collectivités locales.

▲ **Augmentation des prix en 2012 :**

- Indice des prix à la consommation hors tabac selon l'INSEE : 1,3 %
- La hausse du coût des matières premières impacte les postes de dépenses dont l'évolution est conditionnée par la hausse des prix, respectivement de 2,3% sur l'alimentation dont 7,7% pour les produits frais. Ayant déjà subi de fortes hausses ces dernières années, le prix des énergies s'est renchéri de 2,6% sur la seule année 2012.

▲ **Évolution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat pour la commune :**

- En 2010, une baisse de 18 000 euros,
- En 2011, une baisse de 1 274 euros,
- En 2012, une hausse de 5 309 euros,
- En 2013, une baisse serait à prévoir étant donné que la population légale (INSEE) est estimée à 8790 en 2013 contre 8836 en 2012.

Résultats 2012 (provisaires et hors restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 519 354,84	9 684 582,84
RECETTES	2 664 449,36	10 709 203,06
DEFICIT	854 905,48	
EXCEDENT		1 024 620,22

Les Orientations Budgétaires pour l'année 2013

Cette année 2013, l'augmentation du G.V.T. de la masse salariale sera autour de 3%. Le montant de la masse salariale sera en augmentation suite au transfert de personnel de l'association Coulounieix-Chamiers s'Anime (municipalisation du Centre de Loisirs Jean SIGALAS et de la Maison de l'Enfance de Pagot) et de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2013.

Malgré le contexte énoncé ci-dessus, il est prévu de :

- Maintenir les services offerts aux administrés,
- Maîtriser la tarification des prestations municipales,
- Concentrer les efforts d'investissement sur la voirie et les bâtiments municipaux,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, optimiser les moyens humains et financiers,
- Maîtriser l'encours de la dette,
- Ne pas majorer la fiscalité directe municipale,
- Réaliser des partenariats financiers auprès des institutions nationales et territoriales.

Afin d'améliorer les équipements et les services rendus au public, la Municipalité souhaite inscrire les crédits nécessaires notamment pour les projets suivants :

- **Voie :**
 - Marché à prix unitaire (travaux de voirie),
 - Avenue de l'Industrie,
 - Route de Razac,
 - Avenue Gallieni,
 - Quartier Guillemotte,
 - Rue Mozart,
 - Mise en conformité des feux tricolores,
 - Divers travaux.
- **Bâtiments :**
 - Court de tennis couvert,
 - Toiture Eglise Notre-Dame et ses annexes - Ecole de musique,
 - Extension du Cimetière Saint Augùtre,
 - Organigramme des clés,
 - Divers travaux, en particulier de mise aux normes.
- **Acquisition de véhicules :** tractopelle et véhicules utilitaires.
- **Acquisition de terrains :** à proximité du stade Pareau et du Camp Américain.
- **Informatique :** renouvellement de matériel et logiciel.

- **Études** : PLU, Accessibilité, Chaufferie centrale à bois.
- **Travaux en régie** : voiries et bâtiments.
- **Travaux d'éclairages publics** en lien avec le SDE24.
- **Services techniques** : renouvellement de matériels et de petits matériels.
- **Service scolaire** : équipements et travaux divers.
- **Développement durable** : suivi de la charte interne d'éco-responsabilité dans le cadre de l'Agenda 21 local.

Le conseil municipal prend acte.

Point 5. FINANCEMENT TRESORERIE

Rapporteur : Jean-François MARTINEAU

Il est proposé de contracter une ligne de trésorerie d'un montant total de 600 000 euros qui pourra être demandée en un ou plusieurs contrats auprès de divers organismes prêteurs et dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- Capital : 1 an (délai maximum)
- Intérêts : sur la base des fonds réellement utilisés.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 6. GARANTIE D'EMPRUNT DE L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORTS DE COULOUNIEIX-CHAMIERES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Rapporteur : Jean-François MARTINEAU

Vu la demande formulée par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) et tendant, dans le cadre de la construction d'un court de tennis couvert situé sur le territoire de la Coulounieix-Chamiers, à ce que la commune garantisse l'emprunt souscrit par cette association à hauteur du montant de 300 000 euros,

Vu la délibération du conseil d'administration du COCC section Tennis en date du 04 février 2013 ayant pour objet le financement de la construction d'un court de tennis couvert,

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes en date du 29 janvier 2013,

Article 1 : L'assemblée délibérante de Coulounieix-Chamiers accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 300 000 euros souscrit par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un court de tennis couvert sur le territoire de la commune de Coulounieix-Chamiers.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt** : 300 000 euros
- **Durée totale du prêt** : 7 ans
- **Échéance** : Constante
- **Montant de l'échéance** : 48 515,51 euros
- **Périodicité** : Annuelle à terme échu
- **Taux fixe** : 3,20 %
- **Frais de dossier** : 600 euros

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association COCC, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, la collectivité s'engage à se substituer à l'association COCC pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Patrick CAPOT (intervention pour les points 6 et 7) :

« Je le réaffirme pour ce dossier, le projet est plus enviable que le montage pour son financement, vous savez mon attachement aux financements croisés pour le financement de nos équipements, cette délibération ne fait pas apparaître le montage avec la participation des diverses collectivités qui peuvent intervenir en complément d'un emprunt du CLUB. Donc je m'abstiens sur ce financement même si le projet de court couvert de tennis me tient à cœur. Dans la convention, à l'article 6, l'utilisation du court est permise au collège et au lycée par « leur participation aux financements des travaux » or ni les engagements, ni les subventions pour la contribution de ces collectivités n'apparaissent ! »

Arlette ESCLAFFER : « Je suis un peu comme Patrick par rapport à ce dossier. Je l'avais déjà dit en commission et aussi en conseil municipal lorsqu'on avait évoqué le projet la première fois. Ce montage financier je le trouve alambiqué et j'ai l'impression que l'association va nous servir de banque, que c'est un moyen de ne pas faire apparaître un emprunt sur le budget général de la commune. Ça me gêne dans un premier temps et étant donné que je ne vois pas très bien le financement, les subventions etc... puisque rien n'apparaît pour le moment, j'aurai la même position que Patrick, je m'abstiendrai.

Réponse de M. le Maire : « vous faites comme vous le voulez si vous le trouvez alambiqué. C'est un montage qui a le mérite d'exister, avec un emprunt à la clé à un taux intéressant de 3,20 % qui nous permet de réaliser la salle de tennis couvert. Je suppose que tout le monde est pour cette salle, ça me paraît être un investissement heureux et utile, qui pourra être utilisé par le COCC, par les enfants sur le temps périscolaire. C'est un emprunt que nous sommes sûrs d'obtenir et le montage est ce qu'il est. Je le trouve très transparent et positif ; il nous permet d'avoir un équipement supplémentaire sur la commune demandé par un club qui est pertinent, de plus de 200 licenciés. Au début vous trouviez qu'on ne sollicitait pas assez les financements croisés. On vous a écouté, on a revu la copie, on a retravaillé ensemble, on a eu des réunions, on a ré-expliqué. Je ne sais pas si vous êtes aussi favorable que vous le dites à ce projet. Je dirai aux gens du COCC qu'il y a eu des réticences de votre part. »

Michel DASSEUX : « Je ne veux pas alourdir le débat puisque ce qui a été dit, je le partage. Je constate que c'est quand même nouveau que ce soit un club qui apporte l'argent à la mairie. C'est un peu curieux que la mairie s'engage pendant 7 ans à rembourser. J'en ai parlé autour de moi et tout le monde a été surpris de la façon dont le montage est fait. Je ne vais pas partir en guerre contre la réalisation d'une installation sportive, il y a tellement de choses indispensables et la salle de tennis en fait partie. Mais le budget sera un peu moins sincère qu'il devrait l'être puisque ça n'apparaîtra pas en investissement mais le remboursement apparaîtra en fonctionnement. »

M. le Maire : « C'est vrai nous sommes innovants, mais il faut savoir ce que l'on veut. Le COCC est d'accord, la banque est d'accord, nous, nous sommes presque d'accord, le Conseil Général est d'accord, il n'y a que vous qui vous montrez réticents. »

Bernard BARBARY : « Qu'à travers le montage on veille à préserver la capacité d'emprunt, ça n'a rien d'inconsidéré, c'est tout à fait pertinent avec la situation de notre budget. Je différencie l'intervention de Patrick CAPOT d'avec celle d'Arlette ESCLAFFER car celle de Patrick portait sur l'objet tandis que celle d'Arlette portait sur le fond du montage.

Je trouve votre attention par rapport au tennis très touchante. Nous en avons parlé au cours des commissions des travaux et des finances et vous n'avez pas manqué de stigmatiser le montage. La question c'est de savoir si vous êtes favorable à ce projet oui ou non.

Si vous êtes favorables, il faut le dire et si vous y êtes défavorables, il faut nous proposer des alternatives. Question d'une alternative : que feriez-vous ? On attend toujours la réponse car quand on critique il faut toujours faire des propositions !

Hamid EL MOUEFFAK : « Je crois qu'il faut discuter dans le calme. Ici tout le monde est d'accord pour le court de tennis. Lorsqu'on a parlé des orientations budgétaires on a dit qu'il fallait mettre un niveau haut d'investissement pour participer. C'est sur le montage financier que ça bloque. C'est un montage qui est nouveau, un peu particulier et je comprends que certains soient pour, d'autres contre. Au niveau de l'investissement, je crois que ça va être inscrit en recettes et en dépenses, donc une opération blanche. Personnellement je ne suis

pas contre, l'essentiel c'est d'avoir le terrain de tennis et il n'est pas nécessaire de tomber dans des polémiques qui n'ont pas de sens.

Cette délibération est adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions (P. CAPOT, M. DASSEUX, M.C SARLANDE, A. ESCLAFFER et G. UROZ).

Point 7. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORTS DE COULOUNIEIX-CHAMIERES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Rapporteur : Jean-François MARTINEAU

Vu la demande formulée par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) et dans le cadre de la construction d'un court de tennis couvert réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Coulounieix-Chamiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du COCC en date du 4 février 2013 ayant pour objet le financement de la construction d'un court de tennis couvert,

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes en date du 29 janvier 2013,

Vu l'intérêt de la réalisation de ce projet d'investissement répondant aux critères sociaux, éducatifs et sportifs de la Commune. Cet investissement constitue en effet un nouvel acte fort de la politique communale conduite en faveur de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative,

Vu ladite convention,

Article 1 : L'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) se charge d'obtenir un financement auprès d'un organisme bancaire et de réaliser un emprunt (300 000 €) quasiment équivalent à hauteur du montant estimé des travaux pour la construction du court de tennis couvert (soit 310 000 € TTC.).

Article 2 : L'Association COCC verse une subvention d'investissement de 310 000 euros à la Commune de Coulounieix-Chamiers en tant que maître d'ouvrage, à hauteur du montant nécessaire à la construction du court de tennis couvert (soit 310 000 € TTC.). La décomposition du financement se fait ainsi : 300 000 euros (emprunt) et 10 000 euros (participation du COCC, section Tennis)

Article 3 : La Commune de Coulounieix-Chamiers accorde un financement à l'Association COCC sous forme de subvention d'équipement pluriannuelle au titre de la convention jointe et à la hauteur de la somme maximale de 339 608,57 euros sur 7 ans, recouvrant le coût total de l'emprunt réalisé par l'Association COCC pour le financement des travaux d'investissement.

Article 4 : Afin de disposer du coût total de cette opération d'investissement, une copie des factures des travaux réalisés seront transmises par la Commune de Coulounieix-Chamiers à l'Association COCC afin de justifier le bon emploi de l'emprunt garanti et de la subvention d'investissement.

Article 5 : Conformément aux dispositions des articles 1, 2, 3 et à la convention annexée, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Commune de Coulounieix-Chamiers, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant afin de couvrir l'annuité de remboursement de l'emprunt :

	Montant de la subvention d'équipement (inscrite en dépenses de la section d'investissement) versée par la Commune de Coulounieix-Chamiers à l'Association COCC
Année 2014	48 515,51 euros
Année 2015	48 515,51 euros
Année 2016	48 515,51 euros
Année 2017	48 515,51 euros
Année 2018	48 515,51 euros
Année 2019	48 515,51 euros

Année 2020	48 515,51 euros
TOTAL (7 ans)	339 608,57 euros

Article 6 : L'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) s'engage à accepter l'utilisation du court de tennis couvert par la commune pour les écoles Eugène Le Roy et Louis Pergaud, par le Conseil général pour le collège Jean Moulin et par la Région pour le Lycée la Peyrouse en raison de leur participation au financement des travaux.

Délibération est adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions (P. CAPOT, M. DASSEUX, M.C SARLANDE, A. ESCLAFFER et G. UROZ).

Point 8. DECLASSEMENT DE MATERIEL COMMUNAL

Rapporteur : Jean-François MARTINEAU

Ce dernier informe les membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite se dessaisir du matériel communal en instance de réforme désigné ci-dessous :

- Une camionnette de marque RENAULT, immatriculée 2490 RS 24
- Un véhicule JUMPY de marque CITROEN, immatriculée 8322 TN 24

Ce point est adopté à l'unanimité.

Point 9. DELIBERATION MODIFICATIVE SUR OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR VOIRIE COMMUNALE : TRAVAUX NEUFS RUE ROSSEL CHEMIN DE PAGOT

Rapporteur : Jean-François MARTINEAU

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Vu l'état critique du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet de travaux neufs d'éclairage public rue ROSSEL Chemin de PAGOT. Cette opération représente un montant de 63 608,02 € TTC

La commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60 % de la dépense nette HT.

Il est précisé que la présente délibération annule et remplace celle n° 2012/26 prise dans la séance du 18 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

POINTS 10 ET 11. OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC : RENOUELEMENT FOYER N° 1077 IMPASSE LYAUTEY ET STADE DE FOOTBALL (MISE EN CONFORMITE LIGNES DE VIE)

Rapporteur : Jean-François MARTINEAU

Vu l'état critique du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit le renouvellement du foyer n° 1077, impasse Lyautey pour un montant de 756,63 € TTC et la mise en conformité lignes de vie au Stade de Football pour un montant de 5 554,37 € TTC

La commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT

Michel DASSEUX : Je suis entièrement d'accord pour une remise en état mais je renouvelle ce que j'ai demandé en commission. Je trouve qu'on coupe la lumière un peu trop tôt (22 h 30) et de plus les journées rallongent. Alors jusqu'à quand va-t-on conserver 22 H 30 ?

M. le Maire lui rappelle que 5 réunions publiques ont été organisées, qu'une sixième va avoir lieu (en Mai/Juin), qu'il a demandé qu'elle se fasse en présence de techniciens pour qu'ils nous expliquent la complexité des réseaux et ce qu'il est possible de faire.

Francis CORTEZ : L'objectif de cette opération c'est effectivement de réduire les dépenses et c'est aussi de réduire les énergies. On utilisera moins d'énergie et c'est donc aussi un problème de développement durable. Les heures de fermeture de l'éclairage sont décidées par

EDF au niveau national. Aujourd'hui c'est 22 h 30 et 23 h 30 et on peut difficilement faire autrement sauf mettre des boîtiers qui coûteraient très cher. Vous trouvez que c'est gênant par rapport aux gens qui sont dehors, mais à 22 h 30 ou 23 h 30 il y a quand même peu de monde à l'extérieur.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Point 12. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET PAUSE MERIDIENNEE

Rapporteur : Joëlle CONTIE

ARTICLE 1^{ER} : Il est institué une régie d'avances auprès des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et pause méridienne de la mairie de Coulounieix-Chamiers pour les activités de la maison de l'enfance, le centre de loisirs, la pause méridienne et le temps périscolaire sur les deux groupes scolaires Eugène le Roy et Louis Pergaud.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au 42 avenue des Eglantiers à Coulounieix-Chamiers.

ARTICLE 3 : La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La régie paie les dépenses suivantes dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et pause méridienne :

- Fournitures et petit matériel pédagogique liés aux animations,
- Sorties + séjours dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,
- Locations de matériel pédagogique et véhicules,
- Frais pharmaceutiques,
- Avance de frais médicaux,
- Achats alimentaires et divers,
- Paiement occasionnel des personnes intervenant dans le cadre des animations :
 - sportives,
 - culturelles,
 - loisirs.
- Frais d'autoroute,
- Parking,
- Essence.

ARTICLE 5 : Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlements suivants :

- espèces,
- chèques.

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie Municipale.

ARTICLE 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 6 000 €.

ARTICLE 8 : Le régisseur verse auprès du Trésorier Municipal la totalité des justificatifs des opérations de dépenses payées chaque fin de mois.

ARTICLE 9 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, soit 760 €.

ARTICLE 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, soit 140 € par an.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 13. MODIFICATION DES TRANCHES TARIFAIRES DES REPAS A DOMICILE

Rapporteur : Joëlle CONTIE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier les tranches tarifaires des repas à domicile en ajoutant deux tranches supplémentaires.

QUOTIENT FAMILIAL*	TARIFS
--------------------	--------

QF 21 < Inférieur au minimum vieillesse	3,13 €
QF 22 Jusqu'à 699 €	3,73 €
QF 23 De 699,01 à 786 €	4,32 €
QF 24 De 793,01 à 874 €	4,95 €
QF 25 A partir de 874,01 €	5,48 €
QF 26 De 962,01€ à 1226 €	6,68 €
QF 27 A partir de 1226,01 €	7,28 €

- « Somme des salaires et assimilés (retraites, pensions, salaires...) du foyer déclarée » divisée par 12 mois et divisée par le nombre de personnes du foyer.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 14. RESERVATIONS SUR LE CENTRE DE LOISIRS Jean SIGALAS

Rapporteur : Joëlle CONTIE

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de réservations au centre de loisirs Jean SIGALAS, selon les modalités ci-après, étant précisé que cette mise en place est prévue pour les vacances de printemps 2013.

Nombre de places par période :

	Petites vacances	Juillet	Août	Mercredi
Centre de loisirs	60 places	110 places	110 places	80 places
Anim'jeunes (pas pré-réservations)	20 places	20 places	A définir	/

Modalités d'inscription :

Modalités d'inscription	Ouverture des inscriptions	Date limite d'inscription	Critères d'attribution des places
Petites Vacances	1 mois avant le premier jour des vacances	15 jours avant le premier jour des vacances	Bh Ordre d'arrivée Avec une priorité communale
Juillet	Mi-mai	3 semaines avant le premier jour des vacances	
Août		3 semaines avant le premier jour des vacances	
Mercredis	Le mois précédent	1 semaine avant le premier mercredi du mois	

Facturation :

La facturation se fera en fin de mois et sur le nombre de jours réservés.

En cas d'absence tous les jours réservés seront facturés, SAUF :

- Sur présentation dans les 48h d'un certificat médical ou d'une raison professionnelle justifiée.
- En cas d'annulation pendant la période de réservation.

Des dérogations d'annulation sans pénalité pourront être examinées au cas par cas par une commission mais après facturation.

Gestion des places libres :

Si il reste des places, possibilité d'inscrire les enfants hors délais par téléphone (régularisation par écrit indispensable). L'attribution des places se fera par ordre d'arrivée.

Dans ce cas, il sera important de rappeler à la famille les modalités d'inscriptions.

Cas particuliers :

Gestion des enfants venant seuls (au bus par exemple) ou des familles amenant leur enfant sans pré-réservation et sans avoir prévenu.

Dans les deux cas, nous prendrons en charge les enfants.

Cependant, une procédure devra être mise en place pour que cela ne se renouvelle pas :

- 1^{ère} fois : la directrice du centre de loisirs appelle et rencontre la famille pour lui rappeler les modalités d'accueil au centre de loisirs
- 2^{ème} fois : un courrier signé de l'élue sera envoyé et re-stipulera les modalités
- 3^{ème} fois : la famille sera reçue en mairie

Comment et où s'inscrire :

- Dans les délais, feuille d'inscription à remettre :
 - au centre de loisirs Jean Sigalas (du lundi au jeudi de 9h/12h15 et 14/17h30 et le vendredi de 9h/12h15-42 avenue des Eglantiers)
 - au Pôle Enfance Jeunesse de la mairie (du lundi au vendredi de 8h15/12h30 et 13h30/17h30 – avenue de Général de Gaulle).
- Hors délai, par téléphone et remettre la feuille d'inscription le jour de présence au centre de loisirs Jean Sigalas, au Pôle Enfance Jeunesse de la mairie ou par mail.
- Les feuilles d'inscriptions seront disponibles soit sur le site, à la mairie, à la mairie annexe, sur les accueils périscolaires, à la Maison de l'Enfance, dans les écoles et au centre de loisirs.

Communication :

Afin d'expliquer le fonctionnement des réservations aux familles, nous envisageons d'organiser des rencontres entre le 18 et 29 mars :

- Au centre de loisirs
- Le soir à la descente du bus
- A la maison de l'enfance
- Sur les accueils périscolaires
- Au centre social
- A l'association du Pari D'un Bon Départ

Ce dispositif sera également relayé par voie de presse :

- Bulletin municipal
- Panneaux d'affichages
- Journaux

Les enfants auront une information papier dans leur cartable.

Aide aux familles :

Les familles rencontrant des difficultés pour remplir les documents pourront être accompagnées et secondées par les équipes d'animation :

- Du centre de loisirs
- Des accueils périscolaires
- De la maison de l'enfance

- Du pôle enfance/jeunesse

M. le Maire se félicite de ce dispositif et félicite la commission qui a bien travaillé sur ces propositions

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé mais Monsieur le Maire va redonner la parole à Patrick CAPOT qui souhaite faire un point sur les ateliers S.N.C.F de Chamiers et à Joëlle CONTIE qui veut nous parler des nouveaux rythmes scolaires.

1. Patrick CAPOT :

Chers (es) collègues, ainsi qu'à l'assemblée, il me semble important de vous communiquer des informations sur des évolutions notables et signes positifs de « changements de dynamique » concernant unité de production SNCF de Chamiers.

Pour l'année 2013, dans un contexte concurrentiel difficile, seule l'activité INFRA conserve un rythme soutenu : après 2012 et une progression des activités conventionnées avec + 6,4% de son chiffre d'affaire et des perspectives d'activité positive à moyen terme.

SUR SON PLAN DE CHARGE 2013.

505 points notifiés, (50% en appareils de voies- aiguillages-50% en constituants pièces nécessaires à l'activité de l'infra).

C'est en rupture avec une logique de déclin d'une année sur l'autre.

SUR L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF.

Point de passage 2013 à 76 agents, 4 départs en retraite sont programmés, compensés par l'apport d'une mutation (d'un Et. Parisien), 3 postes seront donc à pourvoir et inscrits à la bourse de l'emploi en interne.

C'est une Logique inverse de suppression d'emplois et de diminution des effectifs par « les départs naturels » non compensés depuis 20 années.

SUR LES INVESTISSEMENTS.

Passés de 300 000€ en 2010 à 1 250 000€ en 2012, (+416%) effort notable de dynamisation et de modernisation de l'outil de production et de sa capacité. **Ces investissements sont essentiels pour rester compétitifs, le maintien des savoir-faire au vu des besoins de modernisation et des travaux engagés et programmés sur la remise à niveau du réseau ferré.**

Ces bons chiffres légitiment les attentes des cheminots pour un changement de politique, ils appellent de ma part les commentaires suivants :

1°/ Il n'y a pas de fatalité au déclin industriel du site, son démantèlement n'est pas à l'ordre du jour, l'activité reste performante + 1,4 millions d'€ de chiffre d'affaire, c'est un bon résultat malgré sa taille, avec le savoir-faire de ses cheminots il a une productivité élevée.

2°/ Cela légitime le combat de mes collègues, en particulier celui du syndicat C.G.T pour y mener une lutte qui n'a rien de corporatiste et rétrograde. Au contraire, ils luttent pour l'emploi, pour l'essor industriel de notre économie locale, pour inclure l'utilisation du rail et ses atouts dans le développement durable du pays. (Divers chantiers en France).

3°/ Au moment du processus engagé par le quatrième paquet ferroviaire libéral, qui prévoit de consulter les Comités de Région où siègent des élus locaux et régionaux, c'est le moment de relancer une démarche vers le Conseil Régional qui a pour mission d'aider les entreprises, pour qu'il affirme un choix politique de gauche de recours à notre industrie ferroviaire SNCF pour les chantiers d'entretien et de rénovation des lignes sur le territoire Aquitain.

M. le Maire le remercie. « Ce sont des propos qui font plaisir à entendre et qui prouvent que nous avons eu raison d'être vigilants et d'avoir monté le comité de vigilance. Nous restons à 76 emplois, j'ai entendu aussi « excédent, respect du plan de charge » et je m'en réjouis. Je tiens aussi à souligner comme toi Patrick, la pertinence, la grande qualité du savoir faire des employés de l'atelier S.N.C.F qui se déplacent partout sur la métropole et hors métropole (en Espagne notamment). Nous avons donc une richesse reconnue au niveau national. J'ajoute que j'ai alerté M. le Ministre du redressement productif lors de sa venue en Dordogne d'être vigilant sur la situation des ateliers et j'ai interpellé aussi M. le Préfet. Ça semble être suivi d'effet et je m'en réjouis, mais gardons un œil. »

Bernard BARBARY : « J'abonde dans ton sens en ce qui concerne le remarquable travail des syndicats. Il y a eu des grands moments d'énormes difficultés et puis le temps passant, il y a cette promesse d'embellie. J'ai été frappé par la qualité, l'opiniâtreté du travail syndical ».

2. Joëlle CONTIE :

Les avancées

3 conseils d'école ELRE, ELRM et LPM reste celui de LPE jeudi soir

Le projet proposé par la commune a été adopté à l'unanimité par les conseils d'école (Parents d'élèves FCPE/GIP, enseignants, DDEN, élue)

Les 2 jours libérés : sortie à 15 H et les deux jours : sortie à 16 H 30 par alternance 1 an sur deux

Nous restons sur lundi 16 H30 Mardi 15 H Mercredi 3 H Jeudi 16 H30 vendredi 15 H

M. L'inspecteur de Périgueux 3, Mr Gutowski est favorable à cette proposition pour diverses raisons :

- ✓ Réforme intéressante pour les enfants les plus fragiles
- ✓ Gratuité des activités
- ✓ Temps de loisirs libéré avec un projet éducatif du territoire travaillé avec l'ensemble des partenaires (personnels, ressources, infrastructures),
- ✓ Harmonisation sur le territoire avec une régularité des horaires pour les parents
- ✓ Année 2013/2014 avec un suivi en petit comité et bilan d'évaluation en fin d'année scolaire
- ✓ C'est un projet et une offre riche sur le territoire pratiquement unique en Dordogne.
- ✓ Il appuiera la demande de la collectivité dans l'intérêt de tous les enfants.

Une demande de dérogation pour les deux journées dont l'amplitude dépasse 5 H 30 sera demandée à la DASEN pour le 31/03/2013 accompagnée d'un projet éducatif du territoire travaillé en concertation avec les directrices des 2 groupes scolaires, les 2 associations de parents d'élèves FCPE et GIP, nos animateurs (sportifs, culturels et ceux des accueils de loisirs). Nous y associerons également dans ce groupe de travail les Francas, la ligue de l'enseignement, le pari d'un bon départ, le centre social St-Exupéry et le conseiller pédagogique de Périgueux 3.

Je voudrais préciser à nouveau le coût pour la collectivité : la 1^{ère} année scolaire 2013/2014 : 51430 € en personnel + frais pédagogiques moins la dotation de l'Etat qui s'élève à 46 220€, donc reste à charge de la collectivité pour 2013/2014, seulement 5210 € sur le personnel.

La 2^{ème} année les écoles maternelle E. Le Roy et Primaire E. Le Roy qui sont dans le quartier CUCS : la même somme 51 430 € moins la dotation Etat 27450 € (soit 5 €/enfant) donc à charge mairie 23 980 €

Au budget 2013, figurera uniquement la somme de 20 000 € pour les 4 mois.

Je terminerai en félicitant tous les partenaires du travail, du dialogue, de la concertation menés depuis 2 mois pour aboutir tous ensemble dans l'intérêt des enfants de la commune.

M. le Maire : « Je m'associe aux remerciements de Joëlle CONTIE et je trouve que nous avons bien engagé la concertation sur la commune, ce n'était pas facile et je remercie les enseignants qui ont compris le bien-fondé de la réforme. Il a pu s'instaurer un dialogue riche et de qualité. Les parents d'élèves rentrent également dans ce processus de concertation ; il reste encore des personnes à convaincre et il reste aussi l'autre phase c'est-à-dire l'implication du milieu culturel et du milieu associatif. Je sais qu'il y a des associations qui veulent s'impliquer. On a beaucoup demandé à nos services, je les remercie, mais je crois qu'il faut continuer à avancer. Il faut que le projet de l'éducation territoriale soit prêt pour qu'on puisse demander la dérogation à la DASEN avant le 28 mars. Je souhaite qu'on puisse rencontrer les associations dès que possible car elles sont source de richesses culturelles et sportives et qui peuvent apporter un complément de qualité aux enseignants. On ne peut pas se priver de cet apport.

Les premiers jalons sont posés mais il faut continuer à construire l'édifice car il y va de l'intérêt de tous nos enfants et je fais référence à Antoine PROST, nos résultats scolaires ne sont pas bons, nous sommes malheureusement les mauvais élèves de la classe européenne et il faut qu'aux prochaines évaluations, d'ici 3 / 4 ans, les élèves français retrouvent la tête du classement car dans ce monde âpre, ce monde de compétition généralisée, il faut miser sur l'intelligence de nos jeunes. Il faut donc faire l'effort ; l'Etat le fait : 3 milliards 250

millions, 60 000 postes en 5 ans, la formation d'enseignants est remise sur pied, les RASED, c'est un effort du pays mais ce doit être aussi un effort des collectivités.

La séance est levée à 20 H.

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that extends to the right.

Jean-Pierre ROUSSARIE